



AVIS PUBLIC

Concernant le dépôt du rôle d'évaluation foncière

AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TROISIÈME ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Conformément aux articles 73 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis public est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière des municipalités de la MRC de Bécancour sera, en **2027**, en vigueur pour son **TROISIÈME** exercice, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau de sa municipalité durant les heures régulières d'affaires.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû lui apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux endroits indiqués ci-dessous;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no.167 de la MRC de Bécancour et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée **par courrier recommandé**:

MUNICIPALITÉ VISÉE PAR LE RÔLE	ENDROIT DU DÉPÔT DES DEMANDES DE RÉVISION EN ÉVALUATION FONCIÈRE
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	Bureau municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent 1596, route Marie-Victorin Deschaillons-sur-Saint-Laurent (Québec) G0S 1G0
Fortierville	Bureau municipal de Fortierville 198, rue de la Fabrique Fortierville (Québec) G0S 1J0
Lemieux	Bureau municipal de Lemieux 530, rue de l'Église Lemieux (Québec) G0X 1S0
Manseau	Bureau municipal de Manseau 200, rue Roux Manseau (Québec) G0X 1V0
Parisville	Bureau municipal de Parisville 1170, rue du Terrain de jeu Parisville (Québec) G0S 1X0
Sainte-Cécile-de-Lévrard	Bureau municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard 219, rue Principale Sainte-Cécile-de-Lévrard (Québec) G0X 2M0
Sainte-Françoise	Bureau municipal de Sainte-Françoise 575, 10 ^e et 11 ^e rang Est Sainte-Françoise (Québec) G0S 2N0
Sainte-Marie-de-Blandford	Bureau de la MRC de Bécancour 3689-1, boul. Bécancour Bécancour (Québec) G9H 3W7
Sainte-Sophie-de-Lévrard	Bureau municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard 174-A, Rang St-Antoine Sainte-Sophie-de-Lévrard (Québec) G0X 3C0

MUNICIPALITÉ VISÉE PAR LE RÔLE	ENDROIT DU DÉPÔT DES DEMANDES DE RÉVISION EN ÉVALUATION FONCIÈRE
Saint-Pierre-les-Becquets	Bureau municipal de Saint-Pierre-les-Becquets 110, rue des Loisirs Saint-Pierre-les-Becquets (Québec) G0X 2Z0
Saint-Sylvère	Bureau municipal de Saint-Sylvère 756-A, rue Principale Saint-Sylvère (Québec) G0Z 1H0

Tarif applicable pour une demande de révision (règlement no.167)

40\$:	lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure à 100 000 \$;
60\$:	lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 100 000\$ et inférieure à 250 000 \$;
75\$:	lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 250 000\$ et inférieure à 500 000 \$;
150\$:	lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 500 000\$ et inférieure à 1 000 000 \$;
300\$:	lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 1 000 000\$ et inférieure à 2 000 000 \$;
500\$:	lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 2 000 000\$ et inférieure à 5 000 000 \$;
1 000\$:	lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 5 000 000 \$.

Donné ce 2 octobre 2026.

Hanta Rasami, directrice générale de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Annie Jacques, directrice générale de la municipalité de Fortierville
Caroline Simoneau, directrice générale de la municipalité de Lemieux
Jean Bélanger, directeur général de la municipalité de Manseau
Renaud Labrecque, directeur général de la municipalité de Parisville
Amélie Hardy Demers, directrice générale de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard
Carine Neault, directrice générale de la municipalité de Sainte-Françoise
Sophie Milette, directrice générale de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
Josée Croteau, directrice générale de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard
Martine Lafond, directrice générale de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets
Karol-Anne Smith directrice générale de la municipalité de Saint-Sylvère